

## Semaine européenne de la vaccination du 23 au 29 avril 2018 Mieux comprendre les vaccinations obligatoires du nourrisson

La Semaine européenne de la vaccination constitue un temps fort pour rappeler les bénéfices des vaccinations. Coordonnée en France par le ministère chargé de la santé et Santé publique France, elle est mise en œuvre dans les régions par les agences régionales de santé. Dans le contexte d'élargissement des vaccinations obligatoires du nourrisson, les pouvoirs publics et leurs partenaires sont pleinement mobilisés avec les professionnels de santé et de la petite enfance pour répondre aux interrogations de la population. Cette année, le thème est celui des vaccinations du nourrisson.

### La Semaine européenne de la vaccination, le rendez-vous incontournable pour parler des vaccinations du nourrisson

La Semaine européenne de la vaccination se déroule du 23 au 29 avril 2018. En France, le thème cette année est la vaccination du nourrisson. Des actions pour sensibiliser et informer la population sont déployées dans toute la région. En première ligne pour répondre aux interrogations des parents, les professionnels de santé et de la petite enfance sont des relais essentiels pour rappeler que les vaccinations protègent la santé des enfants. C'est pourquoi l'ARS Bretagne met à disposition des outils d'informations pédagogiques pour accompagner les professionnels dans leur pratique.



### Une couverture vaccinale du nourrisson insuffisante contre la rougeole et les infections à méningocoque C

En région Bretagne en 2017, les couvertures vaccinales du nourrisson sont élevées pour les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), la coqueluche et l'*Haemophilus influenzae b*. En revanche, elles sont insuffisantes pour certaines vaccinations. Ainsi, les couvertures vaccinales à l'âge de 2 ans pour la vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) et le méningocoque C sont respectivement de 81 % (2 doses) et 80 %. L'épidémie de rougeole qui touche la France depuis novembre 2017 (180 cas dans la région depuis début février 2018) rappelle ainsi combien une couverture vaccinale de 95% à 2 ans pour les deux doses de vaccin est nécessaire pour interrompre la circulation du virus.

### Vaccinations obligatoires : ce qu'il faut savoir

- Les enfants nés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 devront être obligatoirement vaccinés contre **11 maladies** pour être admis dans toute école, crèche, garderie, chez une assistante maternelle agréée, en colonie de vacances ou toute autre collectivité d'enfants : diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, infections à haemophilus, à méningocoque, et à pneumocoque.
- Pour les enfants nés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018, seules les vaccinations contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite restent exigées, mais les autres vaccinations sont indispensables pour protéger ces enfants contre les 8 autres maladies.
- Tous ces vaccins figuraient déjà dans le calendrier vaccinal avant 2018 et plus de 75 % des enfants les recevaient déjà avant l'âge de 2 ans.

### Pour en savoir plus :

[www.bretagne.sante.fr](http://www.bretagne.sante.fr) ; [Vaccination-info-service.fr](http://Vaccination-info-service.fr) ; [Santepubliquefrance.fr](http://Santepubliquefrance.fr) ; [Solidarites-sante.gouv.fr](http://Solidarites-sante.gouv.fr)

**Pour télécharger des documents sur la vaccination** : documents grand public ; calendrier des vaccinations 2018

### Contacts presse

Aurélien ROBERT - Chargé de communication – [aurelien.robert@ars.sante.fr](mailto:aurelien.robert@ars.sante.fr) – Tél. : 02 22 06 72 64